

Québec, le 15 avril 2015

Andrée Bouchard, directrice de la CSN
Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ
Claude Faucher, vice-président de la CSD
Jean Lacharité, vice-président de la CSN
Lucie Levasseur, vice-présidente, SCFP – Québec
Yves Ouellet, directeur général de la FTQ-Construction
Daniel Roy, directeur québécois du Syndicat des métallos

Madame,
Monsieur,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui au nom des employées et employés professionnels de la CSST et de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) travaillant à Montréal.

La CSST a accepté de réduire ses coûts administratifs, notamment en réduisant le nombre de postes, les journées de formation et les déplacements de ses employées et employés.

Ces coupures ont des effets néfastes sur les services que nous devons rendre aux travailleuses et travailleurs, les employeurs et employeuses et aux victimes d'actes criminels du Québec. Ces coupures ont aussi comme conséquences d'augmenter la charge de travail des employées et employés de la CSST et de l'IVAC et de détériorer leurs conditions de travail.

Le 1^{er} avril dernier, la CSST publiait un communiqué dans lequel elle fait part d'états financiers affichant un surplus de 540 M\$ et d'un taux de capitalisation de 104,5 %. Face à une telle situation de santé financière, il est inacceptable que les coupures annoncées se réalisent.

Nous vous demandons donc, non seulement de refuser les coupures prévues, mais de voter des budgets qui rétabliront les conditions de travail qui nous permettront d'offrir les services auxquels les travailleuses et travailleurs, les employeurs et employeuses et les victimes d'actes criminels ont droit, et ce, dans des conditions de travail saines, sécuritaires et respectueuses.

Nous vous invitons donc à vous joindre à nous, **le 16 avril prochain à 12 h 30**, devant les bureaux de la CSST situés au 1199, rue de Bleury à Montréal.

Le président,



Richard Perron